

D'autres structures comme les *dyasa* et les *gourbi* sont des structures défensives de campagne ; elles sont construites par les assiégeants pour assurer leur sécurité pendant le siège.

2.2. Fonctionnalités générales des fortifications

2.2.1. Fonctions des fortifications

Les fonctions des fortifications sont nombreuses et peuvent varier selon les besoins et les contextes ; on peut donc difficilement être exhaustif. Néanmoins, nous avons classé ces fonctions en 3 grandes catégories :

a-) La sûreté :

C'est la fonction primaire des fortifications. Pour préserver l'intégrité des occupants, la fortification met un obstacle entre un espace où ils sont protégés, et un autre qui peut être occupé ou parcouru par les assaillants. La protection peut concerner à la fois l'intégrité physique des communautés, lorsque les structures qui sont mises en place ont pour but de protéger les occupants d'une attaque létale ; ou concerner les biens matériels. Dans ce cas, ce sont surtout les biens qui sont mis à l'abri d'un accaparement de la part des assaillants. Ce second rôle est par exemple visible dans le cas des greniers collectifs fortifiés (*igudār*) du Maroc médiéval (Meunié 1944) ; mais en général, les deux rôles sont combinés. La barrière représentée par la fortification peut aussi servir de position défensive. À cet effet, des aménagements supplémentaires (flanquements, crémaillères, tourelles, meurtrières, chevaux-de-frises etc.) peuvent être intégrés, ou accompagner l'obstacle servant de base à la fortification.

b-) La surveillance territoriale :

La fonction de surveillance territoriale dépend de la position des fortifications mais aussi de leurs dimensions. Ainsi, des structures construites sur des hauteurs, en bordure des voies d'eau, à proximité des mines ou sur les routes commerciales, sont destinées aux contrôles de la circulation des biens et des personnes. Lorsqu'elles sont suffisamment nombreuses, les fortifications contrôlant les voies de circulation forment un véritable maillage qui couvre un territoire. Une fortification crée une délimitation entre une zone intérieure, qui peut être contrôlée, et une zone extérieure où l'emprise de l'autorité est moins contraignante, voire inexistante (Ramsden 1990 : 170-171, Aymeric 2013 : 118-121). Il arrive aussi que certaines fortifications n'aient pas de rôle défensif ; elles servent juste à marquer le territoire en créant un « dehors » et un « dedans », permettant ainsi le contrôle de l'accès (Kelley *et al.* 2007 : 58). L'implantation de fortifications peut aussi faire partie d'un processus d'acquisition et de gestion de territoire (Aymeric 2018 : 383-397). Dans ce cadre, on peut également avoir des fortifications de campagne (Raffenel 1856 : 324, Sailhan 1991) et des fortifications érigées en centre de commandement (Gallieni 1883 : 587).

c-) L'ostentation :

L'ostentation est l'exhibition du pouvoir, de la puissance, du prestige ou de la richesse matérielle. La fonction ostentatoire des fortifications a pour principal objectif de marquer les esprits aussi bien des résidents que des étrangers. Sur le plan militaire, il s'agit pour les bâtisseurs de montrer leur pouvoir, de prouver leur puissance ou leur invulnérabilité ; l'effet escompté de cette exhibition étant de provoquer la dissuasion chez l'ennemi. Dans cet élan dissuasif, il arrive même que des structures implantées aient peu ou presque pas d'efficacité défensive (Gasco 2009 : 17-32 ; Moret 1996). L'ostentation et le prestige peuvent aussi concerner la richesse et se manifester à travers la grandeur ou la splendeur des fortifications, ou à travers l'entreposage de biens divers en leur sein. Toutefois, la fonction ostentatoire pose des difficultés de visibilité archéologique. Hormis le fait que le pillage, qui s'effectue généralement au lendemain de la chute du site fortifié, fait disparaître les traces des richesses qu'avait ce dernier, il arrive aussi couramment que les modestes restes que les archéologues retrouvent ne soient qu'une pâle représentation de la splendeur d'antan d'une fortification.

2.2.2. Implications sociales

La fortification d'un site est une activité qui a des implications dans la structuration de la société, puisque c'est généralement une activité d'ampleur. Même si elle n'est pas la preuve de l'existence d'une société hiérarchisée, le nombre de personnes qu'elle implique suggère la nécessité d'une coordination. En effet, et sauf peut-être dans le cas d'utilisation de site refuge, l'implémentation de fortifications requiert une participation des membres de la société qui souhaitent se protéger. La notion de « communauté » refait indubitablement surface dès qu'il s'agit de fortifier un site, puisque ceux qui participent aux travaux ont un intérêt à protéger ce qu'ils ont de « commun », comme les biens, les privilèges, la jouissance d'un territoire, ou tout simplement la liberté. Dans le cas de notre travail de master, nous avons vu par exemple que la fortification de la ville de Fouban fut un processus dans lequel toute la société bamoun fut impliquée (Aymeric 2013 : 58-79).

Il a aussi probablement existé des cas où la fortification s'est faite sous la contrainte, donc sans élan communautaire de la part de ceux qui l'ont réalisée. Dans ces cas, il est possible que ce processus se soit fait sous l'impulsion et au profit d'une élite, qui disposait des moyens coercitifs pour mener à bien cette entreprise.

2.3. Les déterminants de la mise en place des structures défensives en Afrique de l'Ouest à l'ère atlantique.

C'est par l'analyse et l'interprétation des données historiques (écrites et orales) que nous pouvons identifier les faits qui ont incité les communautés ouest-africaines à s'engager dans un processus de fortification quasi systématique. En effet, nous disposons de peu (ou